

**ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COUR DES COMPTES
BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019**

Votre nom
 Votre date de naissance
 Vos coordonnées téléphoniques
 Votre mail

CATÉGORIE DE MEMBRE ACTIF :

Magistrat ou ancien magistrat de la Cour des comptes	
Personnel ou ancien personnel de la Cour des comptes	
Personne travaillant à la Cour, non rémunérée par la Cour	
Membre de l'association sportive du ministère de la Justice	
Autre (préciser, pour avis du comité directeur)	

I - Adhère ou renouvelle son adhésion à l'association sportive de la Cour des comptes et verse une cotisation de :

Indice figurant sur votre feuille de paie	Cotisation	Montant (1)
Inférieur à 327	20 €	
Compris entre 327 et 431	40 €	
Compris entre 431 et 821	70 €	
Indice lettre	100 €	

II – Désire participer aux activités suivantes et règle la participation qui y donne accès (entourer le ou les sports pratiqués¹) :

Discipline (responsable)	Participation	Montant (2)
Course à pied (Emmanuel Mougeot)	-	
Coaching en extérieur ² :		
- 17 séances ;	150 €	
- 34 séances mercredi ou samedi ;	300 €	
- 34 séances mercredi et 34 séances samedi.	540 €	
Gymnastique (Emmanuel Belluteau)	150 €	
Gym tonique (Lydie Malherbe)	150 €	
Musculation	40 € ³	
Stretching	(En cours)	
Yoga (Laurent Michelet)	250 €	
Activité ou cours supplémentaire (préciser) :	50 €	
Total cotisation et participation (1) + (2)		

PAIEMENT : annuel / semestriel⁴ (rayer la mention inutile)

Date : Signature

Faire parvenir le bulletin d'adhésion à l'ASCMJ AVEC :

- 1) votre chèque à l'ordre de l'Association sportive de la Cour des comptes, indispensable pour contracter votre assurance ;
- 2) votre certificat d'aptitude datant de moins de six mois, délivré par un médecin ;
- 3) Vote adhésion à l'ASCMJ

Veillez remplir soigneusement toutes les rubriques.

¹ Même dans le cas où la participation est nulle (course à pied) car votre niveau d'assurance en dépend.

² Un chèque à l'attention de l'association sportive de la Cour des comptes pour la cotisation et un chèque à l'attention

d'Ulrick Doucet pour les séances de coaching.

³ Notamment destinée à l'entretien et à l'amortissement des appareils.

⁴ Envoyer 2 chèques (même date et même montant) dont l'un sera encaissé en septembre et l'autre en février.